

LOI BLANQUER : UNE VISION DE L'ÉCOLE QUE NOUS COMBATTONS

Une dérive autoritaire !

→ Article 1 :

En utilisant le principe du «devoir d'exemplarité» le ministère souhaite restreindre la liberté d'expression des personnels et museler une parole qui commençait à se libérer à l'instar des mouvements comme celui des «stylos rouges» ou du hashtag #PasDeVague qui ont émergé, fin 2018.



Une école managée et hiérarchisée

→ Article 6 :

La loi ouvre la possibilité de créer des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Ces nouveaux établissements pourraient regrouper une ou plusieurs écoles et un collège, le tout sous la direction du/de la principal·e du collège qui deviendrait donc le/la supérieur·e hiérarchique de toutes les équipes. Cet article permettra aux académies de supprimer des postes de directions.

Les directions restantes deviendront adjointes des principaux·ales. De plus, cette mesure portera atteinte aux libertés pédagogiques et remettra en cause la souveraineté des conseils des maîtres et maîtresses. Elle pourrait également entraîner une mobilité contrainte des personnels entre collège et école. Pour les AESH, les contrats de 3 ans les maintiendront dans la précarité avec de très faibles salaires. Les PIALs dégraderont encore leurs conditions de travail et l'accompagnement des élèves.



Des cadeaux au privé

→ Articles 2 à 4 :

En rendant obligatoire la scolarisation dès 3 ans, le ministère fait en réalité un énorme cadeau à l'enseignement privé en France. Dorénavant les collectivités locales (à savoir les mairies) devront également financer les maternelles privées. Ce montant est évalué à 150 millions d'euros, autant de moyens en moins pour le service public !

La CGT Éduc'action appelle les personnels à participer aux manifestations du 30 mars, invite à la tenue d'AG pour décider des suites. D'ores-et-déjà, la CGT Éduc'action appelle à une journée de grève le 4 avril.

Un métier précarisé

→ **Articles 10 à 13 :**

Les ESPE seront remplacées par les INSPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation), dont les directions seront nommées par le ministère. À compter de la rentrée prochaine, les étudiant·es assistant·es d'éducation pourront intervenir en classe, et seront utilisé·es comme moyens d'enseignement à partir de la première année du master. Alors même que nous dénonçons le manque de formation des enseignant·es avant leur prise de poste et durant leur parcours professionnel, l'Éducation nationale montre qu'enseigner est un métier ne requérant ni préparation, ni qualification. Cette loi est un véritable outil de précarisation de l'emploi, l'État s'assure une réserve de personnels à bas coût qu'il pourra utiliser en fonction des besoins !

DES RÉFORMES QUI RENFORCENT L'ÉCOLE DU TRI SOCIAL !

La sélection à l'entrée de l'université, augmentation des droits d'inscription pour les étudiant·es étranger·es, la construction d'un lycée encore plus élitiste, la casse de l'enseignement professionnel renforcent la sélection. Au contraire, la CGT Éduc'action défend une École émanci-patrice et récuse le tri social aggravé par la politique du ministre Blanquer. **La CGT Éduc'action demande le retrait des réformes du lycée.**



Nous voulons des moyens, pas des drapeaux !

La **CGT Éduc'action** ne comprend pas la volonté d'introduire des symboles comme la présence obligatoire du drapeau tricolore et de la Marseillaise, mais aussi le regard complaisant du ministre sur les questions de l'uniforme ou l'exclusion des mères voilées lors des sorties scolaires. Ces débats interminables montrent combien l'École représente un enjeu politique. Chaque nouvelle loi donne l'occasion aux député·es les plus réactionnaires d'avancer leurs idées. La nouveauté réside dans l'accompagnement actif du ministre qui valide tous ces aiouts.

Manifestations le 30 mars, AG pour décider des suites, et d'ores-et-déjà une journée de grève nationale le 4 avril.